

CTL emplois relatif au projet de loi de finances 2020 : le retour de Perrin l'enchanteur et ses conséquences sur le « nouveau réseau de proximité »

Toulouse, le 23 janvier 2020

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité (NRP), la direction vend du rêve aux élus et parfois aux personnels pour tenter de faire passer sa contre-réforme scélérate.

Le comité technique local emplois est une nouvelle illustration du jeu dangereux dans lequel s'engage le directeur régional des finances publiques de la Haute-Garonne, avec l'aval (à moins qu'ils ne disent le contraire) des chefs de pôles et de leurs adjoints ainsi que des chefs de postes concernés par le NRP !



Des emplois de la Métropole vers les territoires ruraux : mensonge !

Lors de la présentation de son nouveau projet de réseau de proximité à la presse le 11 décembre dernier, le directeur se vantait de suivre les annonces du sinistre Darmanin et portait un « rééquilibrage » des emplois entre Toulouse et son agglomération au profit de territoires situés en dehors de la métropole toulousaine. **Soit la CGT Finances publiques n'a pas le bon manuel de géographie, soit la direction se moque encore ouvertement des élus et de la population !** La preuve par les transferts d'emplois dans le cadre du comité technique Emplois pour l'année 2020 :

- 1 emploi transféré du CFP de Revel vers le SIP de Toulouse Rangueil : **du rural vers la métropole !**
 - 1 emploi transféré du CFP de Rieumes vers le CFP de Villefranche-de-Lauragais : **équilibre entre territoires ruraux !**
- Même s'il n'est pas question de transfert d'emploi, on pourrait évoquer aussi le transfert de la gestion de l'Hôpital de Revel : **du rural vers le péri-urbain !**
- 2 emplois transférés du CFP de Volvestre vers SIP Muret et 2 emplois transférés du CFP de Rieumes vers SIP Muret : **du rural vers une communauté d'agglomération !**
 - 3 emplois transférés du CFP de Grenade vers le SIP de Colomiers : **du rural vers la métropole !**



Des transferts de mission sans les emplois correspondants !

Pour rappel, le Sinistre Darmanin avait dit qu'aucune fermeture ou restructuration ne se ferait sans l'aval des élus concernés. Les contre-restcturations retenues en 2020 ont donc toutes eu l'assentiment des élus concernés ...

Mi décembre, 15 jours avant la mise en place (comme le redoutait la CGT Finances publiques 31 lors de sa prise de parole au conseil communautaire des Terres du Lauragais le 17 septembre dernier), la direction régionale des Finances publiques a présenté à la presse et non aux organisations syndicales la version définitive pour l'année 2020 !

Nous assistons à des transferts de missions avec des transferts d'emplois à la carte !

A chaque fois que le recouvrement de l'impôt est transféré des CFP vers les SIP, les transferts d'emplois s'opèrent sans que cela ne signifie que les emplois seront pourvus !

Il en est tout autrement pour le transfert des missions du secteur public local :

- transfert au 1^{er} septembre 2020 de la gestion de l'hôpital de Revel du SGC de Revel vers le SGC de Castanet : aucun emploi transféré sur les deux emplois évalués par la direction !
- transfert au 1^{er} septembre 2020 de la gestion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Touch du CFP de Rieumes vers le CFP de Villefranche-de-Lauragais : un emploi transféré sur les deux évalués, sans assurance que ce dernier soit pourvu !



Exclusivité

Signature la première charte d'engagements du nouveau réseau de proximité : voir au dos du tract !

Les chiffres à retenir :

31 suppressions d'emplois nettes en 2020 !

14 suppressions d'emplois dans les SIP !

26 emplois vacants de catégorie C et B sur le département suite aux dernières CAPL !

Au 1^{er} janvier 2017, selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE : Toulouse obtient la plus forte croissance devant Lyon et Nantes : **+ 5.200 habitants par an !**

La Haute-Garonne est le département le plus peuplé d'Occitanie avec **un gain de près de 17.000 habitants par an !**



L'accueil de proximité : comment vendre une séance de sauna à Dark Vador ou le côté obscur de la farce !

Comment peut-on expliquer qu'un meilleur service sera rendu aux usagers quand d'une part l'accueil sera fait sur une amplitude horaire moindre et d'autre part avec une équipe dédiée qui va devoir subir des suppressions d'emplois dans l'avenir conformément à la politique menée par la direction locale cette année ?

Si on prend l'exemple du **SIP de Toulouse-Rangueil**. Il enregistre cette année 3 suppressions d'emplois (et ce n'est pas fini) alors que demain il devra assurer l'accueil de proximité à 7 endroits pour le Lauragais : Baziege, Caraman, Castanet-Tolosan, Lanta, Nailloux, Revel, et Villefranche-de-Lauragais. **Chercher l'erreur !**



Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des Finances publiques au service des usagers et des collectivités : la communauté des communes Lauragais Revel Sorézois signe la fin du service public de proximité et de pleine compétence !

C'est par voie de presse que la CGT Finances publiques 31 a appris que la communauté des communes Lauragais Revel Sorézois avait signé la fin du service public de proximité sur Revel et s'apprêtait (sans broncher) à voir partir celui du Tarn ! L'article de presse de la Dépêche du Midi dresse le tableau d'entrée de jeu : « *Jusque-là, la communauté de communes et le maire de la ville, Etienne Thibault, étaient restés plutôt discrets dans leurs commentaires alors que planait la menace de fermeture du Trésor public de Revel, ainsi que ceux de Baziege, Caraman, Villefranche et Auterive. Depuis le conseil communautaire de la semaine dernière, à Roumens, on comprend maintenant pourquoi. En coulisse des discussions étaient menées avec le directeur régional des finances publiques d'Occitanie, Hugues Perrin et le président de la Communauté de communes, André Rey, l'a annoncé lors de la réunion qui se déroulait à Roumens : "le Trésor Public restera à Revel pour les services de gestion comptable des communes haut-garonnaises de la communauté de communes Lauragais-Revel-Sorézois et celles de la communauté de communes Terres de Lauragais". Et André Rey de préciser que : "pour les particuliers, une à deux permanences par semaine seront organisées au sein des Maisons de services au public, comme la nôtre, avenue de Castelnaudary, d'ici le printemps 2020".* »

La présentation du point 7 à l'ordre du jour est tout aussi révélateur du sens du service public de ces gens là ! L'intercommunalité Lauragais-Revel-Sorézois a la particularité d'être composée de 28 communes sur trois départements (Aude, Haute-Garonne et Tarn). Le centre des finances publiques de Puylaurens gère actuellement les communes de cette interco qui sont situés sur le Tarn ! La communauté de commune anticipe même la fermeture programmée du CFP de Puylaurens, sans prendre de délibération ou prise de position contre !

La cerise sur le gâteau est double:-

- la direction acte les futures implantations au coin d'une table avec une seule communauté des communes sur un service public qui engage d'autres communes hors de son périmètre. Le SGC de Villefranche-de-Lauragais n'a pas été créé au 1er janvier 2020 en lien avec le désaccord des élus.
- l'extension de l'offre de service aux usagers dans les accueils de proximité est présentée ainsi :

Dans l'ensemble de ces accueils de proximité seront proposés les services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers entrent en contact avec les services des finances publiques :

- 1- Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- 3 - Être aidé pour déclarer ses revenus
- 4 - Gérer son prélèvement à la source
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- 7 - Faire une réclamation contentieuse
- 8 - Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- 9 - Payer (impôts, produits locaux notamment eau, assainissement, électricité, ..., produits hospitaliers et amendes)
- 10- Acheter des timbres fiscaux
- 11- Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- 12- Obtenir des informations relatives aux aides sociales et bons de secours
- 13- Obtenir un bordereau de situation
- 14- Obtenir des informations sur la procédure de surendettement

Ces démarches sont réalisées avec l'accord et en présence de l'utilisateur concerné.

Les entreprises continueront à être gérées et renseignées par les services des impôts des entreprises.

Liste des implantations des services des finances publiques à l'horizon 2022

Services DGFIP		Communes d'implantation
Services de direction		Toulouse
Services du contrôle fiscal		Toulouse
Services fiscaux	Service des impôts des particuliers (SIP)	Toulouse, Balma, Colomiers, Muret, Saint-Gaudens
	Service des impôts des entreprises (SIE)	Toulouse, Balma, Colomiers, Muret, Saint-Gaudens, Fronton
	Service de la publicité foncière (SPF)	Toulouse, Muret, Saint-Gaudens
Accueils de proximité	dans les locaux de la DRFIP 31, MSAP/MFS/Accueil en mairie et autre lieu public	Villemur-sur-Tarn, Bessières, Fronton, Grenade, Cadours, Montastruc-la-Conseillère, Saint-Alban, Verfeil, L'Union, Blagnac, Léguevin, Cugnaux, Lanta, Caraman, Castanet-Tolosan, Baziege, Revel, Villefranche-de-Lauragais, Nailloux, Venerque, Auterive, St Lys, Rieumes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Carbone, Cazères, Montesquieu-Volvestre, L'Isle-en-Dodon, Boulogne-sur-Gesse, Aurignac, Salies-du-Salat, Montréjeau, Aspet, Saint-Béat, Bagnères-de-Luchon

Le CFP de Revel est devenu SGC au 1^{er} janvier 2020. L'accueil de proximité (fameux point bleu) se fera au mieux en avril 2020 à la MSAP de Revel. Rien n'est étudié en amont pour accueillir les 1079 usagers recensés du 08/04 au 09/06/2019, enregistrant une progression de 33,5 % par rapport à 2018.

La MSAP de Revel est ouverte par tranche de 3h00. Il y aura entre 06h00 ou 12h00 d'accueil hebdomadaire au lieu de 15h00 actuellement. Qui peut signer cela ?

Quel « super agent » est capable de remplir les 14 points et notamment ce qui concerne le surendettement ?

L'attitude de certains élus nous amène à citer un extrait d'un discours prononcé par Jean Jaurès, ancien député du Tarn, devant la Chambre des députés, séance du 19 juin 1906 :

« Le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. [...] Ainsi, tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours, est toujours défini, toujours aisément frappé, la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité. »

